



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mars 2023

Date de convocation :
28 février 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir :

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

023-2023 – DON EN FAVEUR DES SINISTRÉS DU SÉISME EN TURQUIE ET EN SYRIE

7.10.1 Dons et legs

Mme HUBERT présente ce dossier

Un puissant séisme a frappé la Turquie et en Syrie.

La commune est invitée à montrer sa solidarité envers les victimes de cette catastrophe en apportant une aide financière.

Vu l'avis favorable de la commission municipale « finances » du 27 février 2023,

Le Conseil municipal décide, après débat et à l'unanimité :

- De faire un don d'un montant de 1 500 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales « Turquie-Syrie » (FACECO) qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023, article 65748.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SALAK", written over the seal.

Jean-Louis SALAK



La secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Houard", written over the seal.

Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 14 / 03 / 2023